

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 10 décembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 décembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **13** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - COURT Sylvie - FEUILLASSIER Stéphanie - GARCIN Aurélien - GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. MOULIN Dominique

Pouvoirs de : Mme CHIAPPONI Marina à M. FEUILLASSIER Stéphanie
M. DEJY Guillaume à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie
Mme FEUTRIER Lucie à Mme PICHET Catherine
M. FIORONI Stéphane à M. BERARD Maxime

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Mobilier urbain numérique : Demande de subvention

N°20241210-10

Rapporteur : Mme Stéphanie Feuillassier

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

La commune de Guillestre souhaite moderniser son centre bourg afin de le rendre plus attrayant pour la population permanente et touristique. Pour ce faire, deux projets d'installation de mobilier urbain sont prévus.

Projet n° 1 : Installation d'un panneau d'information lumineux

Il est prévu, l'installation d'un panneau lumineux pour pouvoir :

- Diffuser une information institutionnelle de qualité en temps réel ;
- Relayer les informations relatives aux animations organisées par la municipalité ;
- Alerter la population en cas d'urgence (coupure d'eau, risque inondation, coupure électrique...).

Le panneau sera installé dans la montée de la « Route du Queyras », en face de la Place Salva, quelques mètres sur la droite après le chalet de la Piazza.

Projet n° 2 : Installation d'une arche / traversée de rue

Il est prévu l'installation d'une traversée lumineuse rue « Maurice Petsche » afin de marquer l'entrée de cette rue commerçante et ainsi l'embellir.

Le montant estimé pour ces deux projets s'élève à 18 000 €. Afin de réaliser ces deux projets, une subvention auprès du Département des Hautes-Alpes est sollicitée.

Tel est l'objet de cette délibération.

Madame la conseillère déléguée ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de la commune de mieux communiquer auprès de ses administrés en temps réel ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de rendre son centre-ville plus attrayant pour les visiteurs et les résidents ;

VU les budgets 2024 et 2025 ;

VU l'avis du bureau du 2 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE, AVEC DEUX VOTES CONTRE :

- M. DEJY Guillaume
- M. DU PONTAVICE Quentin

- **ADOpte** le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	Taux
Panneau numérique d'information lumineux	13 000 €	Département des Hautes-Alpes	12 600 €	70 %
Traversée de rue arche lumineuse	4 000 €	Autofinancement communal	5 400 €	30 %
Frais techniques, supports, branchement électrique	1 000 €			
TOTAL	18 000 €	TOTAL	18 000 €	100%

- **SOLLICITE** l'aide financière auprès du Département des Hautes-Alpes ;
- **INSCRIT** les dépenses afférentes sur le BP 2025 ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tous les documents afférents au projet et à la demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 12 décembre 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 12 décembre 2024
Publié le : 12 décembre 2024

